



Université Cheikh Anta Diop
de Dakar



Université Mohammed VI Polytechnique

ACTES DE LA 3^e CONFÉRENCE ÉCONOMIQUE INTERNATIONALE DE DAKAR (CEID)

*Transition énergétique et égalité des genres : Catalyser le changement en
Afrique par des politiques de développement inclusives*

Université Cheikh Anta Diop de Dakar – Sénégal, 30 et 31 mai 2024

Niveau de préparation et de prise en charge par onze institutions supérieures de contrôle des finances publiques (ISC) de la réalisation d'audit des objectifs de développement durable (ODD)

NDEYE NDAK NIANG

Doctorante en économie en cotutelle internationale entre l'Université Cheikh Anta
DIOP de Dakar (UCAD) et l'Université Sorbonne Paris Nord (USPN)

Résumé : A l'issue du vingt-deuxième congrès de l'INTOSAI tenu à Abou Dhabi (Émirats arabes unis) avec la participation de cent quatre-vingt-quatorze (194) pays membres, les conclusions de ces assises ont retenu que les ISC pourraient apporter des contributions significatives et jouer un rôle important dans la mise en œuvre des objectifs du développement durable en réalisant des audits concernant les Objectifs de Développement durable (ODD). Cet engagement a été également réitéré à l'occasion des vingt-troisième et vingt-quatrième INCOSAI qui se sont tenus en Russie en 2019 et au Brésil en novembre 2022. Ainsi, la communauté internationale s'est engagée, dans un nouvel agenda visant l'atteinte des ODD à l'horizon 2030. Cet engagement nécessite la mise en place d'un cadre organisationnel et des réformes au niveau de la gouvernance nationale et internationale, afin de promouvoir l'accélération de la croissance, améliorer l'équité et l'égalité des chances, et conserver la viabilité environnementale. Les dix-sept (17) ODD et leurs cent soixante-neuf (169) cibles ou sous-objectifs et près de deux cent quarante (240) indicateurs, forment le cœur de l'agenda 2030. Ces objectifs couvrent l'intégralité des enjeux du développement durable, portant notamment sur le climat, la biodiversité, l'énergie, l'eau, la pauvreté, l'égalité de genre, la prospérité économique, la paix, la sécurité, l'agriculture et l'éducation, la santé. Par conséquent, ces nouveaux engagements doivent, donc, être intégrés aux responsabilités des ISC face à l'échéance de 2030. Notre ambition dans ce papier est d'apprécier les résultats observés sur onze ISC à partir de données d'enquêtes réalisées, sur leurs capacités de prise en charge des ODD et de confirmer ou affirmer l'hypothèse générale selon laquelle elles sont

insuffisamment préparées pour prendre en charge les questions liées au développement durable. Les Institutions concernées sont celles du Sénégal, de la France, de la RDC, de l'Algérie, du Togo, du Burkina Faso, de Madagascar, du Soudan, du Canada, le Royaume du Maroc, et de la Cour des comptes de l'UEMOA.

Mots-clés : développement durable, ODD, ISC, finances publiques, Cour des comptes, INTOSAI, INCOSAI

Les idées et opinions exprimées dans les textes publiés dans les actes de la CEID n'engagent que leurs auteurs et ne représentent pas nécessairement celles de l'UCAD ou de ses partenaires. Aussi, les erreurs et lacunes subsistantes de même que les omissions relèvent de la seule responsabilité des auteurs.

INTRODUCTION

Sous l'effet catalyseur de la crise financière de 2008 du ralentissement économique et de la priorité donnée par de nombreux gouvernements à la maîtrise de la dette publique, de nouvelles stratégies de gouvernance publique sont apparues qui ont obligé les pays à réévaluer leurs processus administratifs et leurs résultats.

La conjonction d'une perte relative de confiance des citoyens envers leurs gouvernants et d'un creusement des inégalités a souligné la nécessité pour les programmes publics d'être plus efficaces et de répondre toujours mieux aux besoins de la population.

Une compréhension plus systémique de ce qui est efficace et efficient est indispensable pour relever les défis de politique publique de plus en plus complexes et de long terme en matière économique, sociale et environnementale, tels que le changement climatique ou la morosité de l'économie mondiale.

L'identification des politiques, programmes et outils permettant d'optimiser la dépense publique et d'effectuer les arbitrages stratégiques ne constitue pas un processus ad hoc et devrait reposer sur des analyses et données factuelles. Toutefois, dans un environnement où les ressources sont limitées, cela peut se révéler difficile face à la grande hétérogénéité des priorités de politique publique et au caractère interministériel de certaines initiatives (OCDE 2016)¹.

Le développement durable est une notion qui, au cours des deux dernières décennies, s'est développée au point de jouir d'une reconnaissance et de constituer désormais un facteur important dans la planification et l'élaboration de politiques dans le secteur public. (INTOSAI, 2015).

Il réconcilie trois champs de l'activité humaine : la société, l'environnement et l'économie, en proposant une acception qui répond aux besoins de la génération actuelle sans compromettre la capacité des générations futures de répondre à leurs propres besoins.

En 2015, les pays membres de l'organisation des nations unies ont adopté l'Agenda 2030 dressant la liste des objectifs de développement durable (Nations unies, 2015). Ces ODD sont universels et s'appliquent à tous les pays, quel que soit leur niveau de développement. La plupart des cibles de ces objectifs comprennent des objectifs ou des actions ou politiques spécifiques à mettre en place pour les atteindre d'ici 2030. Parallèlement à la forte exposition internationale,

¹ Voir <https://www.oecd.org/governance/ethics/Institutions-superieures-controle-finances-publiques-bonnegouvernance.pdf>, p-13

l'agenda et les ODD ont fait l'objet d'une grande attention de la part des gouvernements nationaux.

Au-delà de la signature de l'agenda en septembre 2015 à New York, de nombreux pays ont adopté les ODD comme cadre de référence pour leurs propres actions. Ils ont ainsi déterminé des objectifs et des cibles adaptées au contexte national et ont aligné les stratégies et les plans de développement nationaux, voire les processus budgétaires, sur les ODD.

Dans ces pays, l'agenda et les ODD entrent ainsi de plain-pied dans la sphère politique nationale. La question de la responsabilité des gouvernements nationaux concernant les engagements inclus dans l'Agenda est complexe (pour une brève description, voir Karlsson-Vinkhuyzen et al., 2018)². Comme c'était le cas pour les précédents cadres de développement convenus au niveau intergouvernemental, et contrairement aux traités internationaux négociés sous l'égide des Nations unies, l'Agenda 2030 n'est pas juridiquement contraignant. La manière dont les États membres devraient être tenus responsables de la réalisation ou des progrès des objectifs a été l'une des questions les plus controversées lors des négociations de l'Agenda (Persson et al. 2016), en partie un héritage des tensions entre les pays développés et les pays en développement autour de la souveraineté nationale et de l'aide publique au développement au cours des décennies passées.

Par conséquent, dans le système de suivi et d'examen à plusieurs niveaux qui a été adopté, les efforts de suivi nationaux sont largement laissés à la discrétion des pays individuels, avec la possibilité pour eux de présenter des examens volontaires lors des réunions du Forum politique de haut niveau sur le développement durable (FPHN)³ qui se tient chaque année au siège des Nations unies à New York. Par conséquent, les systèmes nationaux de responsabilité pour les ODD seront très divers et impliqueront différents acteurs (Karlsson-Vinkhuyzen et al. 2018).

Les ISC exercent une fonction centrale au sein des systèmes de redevabilité des gouvernements. Elles visent généralement à promouvoir la transparence, l'efficacité, l'efficacé et la responsabilité du secteur public et à améliorer la performance des institutions gouvernementales (Stapenhurst & Titsworth 2006⁴ ; Santiso 2007 ; 2009 ; Melo et al. 2009⁵). Initialement axés sur la conformité et l'audit financier, les mandats des ISC ont été étendus à l'évaluation de l'économie, de l'efficacité et de l'efficacé des dépenses publiques et de la performance du gouvernement (DFID 2005).

De fait, les dix-sept (17) ODD et leurs cent soixante-neuf (169) cibles ou sous-objectifs et près de deux cent quarante (240) indicateurs, forment le cœur de l'agenda 2030.

Ces objectifs couvrent l'intégralité des enjeux du développement durable, portant notamment sur l'éducation, la santé, le climat, l'énergie, l'eau, la pauvreté, l'égalité de genre, la prospérité économique, la paix, la sécurité, l'agriculture et la biodiversité.

² Karlsson-Vinkhuyzen S., A. L. Dahl, and A. Persson 2018, "The emerging accountability regimes for the Sustainable Development Goals and policy integration: Friend or foe?" *Environment and Planning C; Politics and Space* 0, 0, 1-20

³ Voir https://www.idlo.int/sites/default/files/2023/other/documents/sdg_conference_2023_report_fr.pdf

⁴ Stapenhurst, Rick, and Jack Titsworth 2006, "Parliament and Supreme Audit Institutions," in *The Role of Parliament in Curbing Corruption*, eds. R. Stapenhurst, N. Johnston and R. Pellizzo, 101-10. Washington DC, The World Bank ⁵ Melo M. A., C. Pereira and C. M. Figueiredo 2009, "Political and Institutional Checks on Corruption: Explaining the Performance of Brazilian Audit Institutions" *Comparative Political Studies* 42 (9): 1217-1244

⁶ <https://www.oecd.org/governance/ethics/Institutions-superieures-controle-finances-publiques-bonnegouvernance.pdf> p-13

Ces nouvelles exigences doivent, donc, être prises en charge par les ISC puisqu'elles disposent d'un potentiel encore non exploité pour indiquer aux décideurs publics ce qui fonctionne ou non en matière de gouvernance et d'administration de ces objectifs de développement⁶.

En examinant le caractère efficace, durable et rationnel des mesures d'aide publique déployées, les ISC apportent une contribution essentielle à l'ODD 16. Cependant, les ISC ne peuvent accomplir efficacement ces tâches importantes que si elles sont indépendantes. (*SG INTOSAI, 2021, conférence virtuelle ODD16*).

Lors d'une conférence ayant eue lieu 27 juillet 2021 avec la participation de plusieurs experts de la banque mondiale dont Edward Olowo-Okere, directeur mondial, gouvernance, Banque mondiale, il ressort de ce webinaire que les ISC, également connues sous le nom d'auditeur général (ou vérificateur général au Canada), Cour des comptes, Tribunal de comptes, entre autres, dans différents pays, jouent le rôle le plus important dans la promotion de l'efficacité et de la reddition des comptes dans l'administration publique et contribuent à la réalisation des objectifs de développement durable. Elles sont chargées de l'audit des recettes, des dépenses, des actifs et des passifs publics visant à vérifier la qualité et la crédibilité de l'information financière produite par le pouvoir exécutif, et à aider le parlement dans son rôle de contrôle budgétaire.

Toutefois, leur indépendance est fondamentale pour leur efficacité en tant qu'institutions clés de reddition des comptes⁵ ([Vers une responsabilité accrue grâce à des institutions supérieures de contrôle indépendantes | Banque mondiale Live](#)).

Dans un rapport intitulé « Intégrer la gouvernance au cadre de développement pour l'après-2015 (Integrating Governance in the Post- 2015 Development Framework), les Nations Unies soulignent le lien crucial qui existe entre la qualité de la gouvernance et le développement⁶.

C'est ainsi que l'objectif 16 qualifié communément d'objectif de gouvernance a été intégré dans les Objectifs de développement durable. Cet objectif établit la nécessité de « promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous⁷ ».

La pérennité des ISC qui repose le plus souvent sur des dispositions constitutionnelles, ne devrait pas aboutir à créer des « zones de confort » limitant le progrès ou l'innovation. (Aroldo Cedraz, Président de la Cour fédérale des comptes du Brésil (TCU))⁸.

Nous avons porté une attention particulière aux questions ci-après énumérés par l'OCDE dans son rapport précité. Il s'agit de voir d'une part, dans quelle mesure les Etats pourraient tirer des leçons du passé, poser de meilleurs jalons pour le présent et mettre en place une vision stratégique innovante pour les générations futures. D'autre part il s'agira de voir dans quelle mesure les ISC pourront faire la différence en impactant durablement la vie des citoyens, en les

⁵ Voir <https://live.banquemondiale.org/fr/evenement/2021/institutions-superieures-de-contrôle-independantesrenforcer-la-responsabilite#:~:text=Les institutions supérieures de contrôle des finances publiques, à la réalisation des objectifs de développement durable>.

⁶ Voir <https://www.oecd.org/governance/ethics/Institutions-superieures-contrôle-finances-publiques-bonnegouvernance.pdf> p-3, préface

⁷ <https://www.undp.org/sites/g/files/zskgke326/files/2022-07/undp-sn-dispositif-odd16-2022.pdf>

⁸ <https://www.oecd.org/governance/ethics/Institutions-superieures-contrôle-finances-publiques-bonnegouvernance.pdf>, p-4, préface

convainquant que les décisions prises sur les politiques publiques prennent en compte leurs préoccupations.

Pour apporter nos contributions à ces questionnements, dans un contexte complexe pour la politique budgétaire et l'action publique, marqué par des turbulences économiques, sociales, sanitaires, environnementales avec les récentes crises dues à la COVID-19, à la guerre russo-ukrainienne, il est nécessaire de considérer les contributions de toutes les parties prenantes (exécutif, législatif, société civile, y compris des acteurs indépendants comme les (ISC)).

En effet, Dans une période où il importe de « faire plus avec moins », les gouvernements doivent répondre non seulement de l'exécution du budget public mais également de l'utilisation efficace, efficiente et économique de l'argent des contribuables.

Ainsi, les institutions supérieures de contrôle constituent un maillon essentiel de la chaîne de responsabilité d'un pays, eu égard de leur rôle traditionnel de supervision externe des comptes publics.

Ce n'est pourtant pas le seul moyen par lequel elles peuvent contribuer à encourager une meilleure gouvernance.

Sous ce point il s'agira de manière spécifique d'exposer dans leurs grandes lignes les rôles des ISC en présentant les différentes catégories d'ISC et de présenter les résultats sur le niveau de préparation des onze ISC de notre échantillon pour une bonne prise en charge des ODD au regard de l'échéance très proche de six (6) ans en passant par le rôle capital des ISC dans la mise en œuvre des ODD, de leur indépendance pour qu'elles puissent exercer leurs missions.

Notre ambition dans ce papier est d'apporter nos lumières sur les résultats observés sur onze ISC à partir de données d'enquêtes réalisées, sur leurs capacités de prise en charge des ODD et de confirmer ou affirmer l'hypothèse générale selon laquelle elles sont insuffisamment préparées pour prendre en charge les questions liées au développement durable.

Les Institutions concernées sont celles du Sénégal, de la France, de la RDC, de l'Algérie, du Togo, du Burkina Faso, de Madagascar, du Soudan, du Canada, le Royaume du Maroc, et de la Cour des comptes de l'UEMOA.

Ainsi, il s'agira de trouver les voies et moyens pour permettre davantage faire la différence dans la vie des citoyens en améliorant leur impact effectif et potentiel sur l'architecture plus large de la gouvernance publique, contribuant fondamentalement à la mise en œuvre de l'ODD16.

I. CADRE THEORIQUE ET CONCEPTUEL SUR LES INSTITUTIONS SUPERIEURE DE CONTROLE DES FINANCES PUBLIQUES (ISC)

Cette partie évalue la revue sur le cadre théorique et conceptuel des ISC à partir de plusieurs références bibliographiques tirées essentiellement de la littérature grise portant sur les rapports des Organisations internationales, à savoir, le PNUD, l'OCDE, la banque mondiale, le département économique et social des Nations Unies, (UNDESA) et l'INTOSAI qui demeure la référence phare. A l'issue de nos recherches, nous avons relevé l'absence de papiers relevant d'éminents économistes sur cette question, hormis ceux des organisations précitées. D'où la pertinence et l'impact de notre papier sur cette question.

1.1. Qu'est-ce-qu'une ISC ?

Une institution supérieure ou nationale de contrôle des finances publiques (ISC) représente celle « qui exerce la fonction indépendante et technique de contrôle externe du secteur public généralement prévue par la constitution d'un pays ou par son organe législatif suprême. Elle

partage avec le législateur et d'autres organes de contrôle, la responsabilité de contrôler l'action des gouvernements et de les rendre comptables de l'utilisation de l'argent public⁹ ». (OCDE, 2016)

Les ISC ont différents modèles et arrangements institutionnels concernant les pouvoirs législatifs, exécutif et judiciaire. Lorsque plusieurs instances exercent un contrôle externe sur le secteur public, c'est l'ISC qui présente théoriquement les plus fortes garanties constitutionnelles d'indépendance (OCDE, 2011)¹⁰.

Conformément à leur statut d'organes externes indépendants, les ISC doivent être dotées et d'un mandat suffisamment large (INTOSAI, 2013), bien que les situations diffèrent sur ce plan selon le contexte national. Pour apporter une expertise et formuler des conclusions crédibles sur l'utilisation et la gestion des ressources publiques, les ISC doivent aussi pouvoir obtenir tous les documents nécessaires, travailler sur place et surveiller les suites données à leurs conclusions par les entités contrôlées (INTOSAI, 1977).

Les ISC ont vocation à être des organismes indépendants et apolitiques, et leurs travaux reposent sur des normes qui doivent être conformes aux standards internationaux. Elles portent des noms différents

(Bureau national d'audit, Cour des comptes, Conseil d'audit ou Bureau du vérificateur général, Conseil d'Etat...) et sont dotées de mandats différents.

Elles assument toutefois une responsabilité commune, celle de fournir aux assemblées législatives et aux citoyens l'information nécessaire pour les gouvernements de rendre compte de la gestion des deniers publics.

Les audits que mènent les ISC portent sur la gestion financière des gouvernements, leur respect des lois nationales et des accords internationaux, la mise en œuvre des politiques nationales et internationales, et leur rendement.

La bonne gouvernance, processus de prise de décisions et de mise en œuvre de ces dernières, est essentielle pour garantir que les engagements pour le développement durable donnent des résultats crédibles.

Les ISC, par leurs travaux, jouent un rôle essentiel dans la bonne gouvernance en favorisant la reddition de comptes et la transparence.

Pour ce faire, elles réalisent des examens utiles, objectifs et rigoureux de la gestion, de la mise en œuvre et du suivi, à l'échelle nationale et internationale, de programmes, de lois, de règlements et d'objectifs en matière d'environnement et de développement durable.

Il existe une reconnaissance mondiale croissante et plus importante encore, des attentes des rôles centraux des ISC dans la promotion d'une bonne gouvernance et de la responsabilisation.

Afin qu'une ISC obtienne du gouvernement qu'il rende effectivement compte de sa gestion des ressources publiques, elle doit opérer selon des principes fondamentaux d'indépendance, de transparence, de responsabilité, d'éthique et de qualité du contrôle (INTOSAI, 2013). Une ISC

⁹ <https://www.oecd.org/governance/ethics/Institutions-superieures-contrôle-finances-publiques-bonnegouvernance.pdf>, p-21

¹⁰ Voir OCDE (2011), Contrôle et audit internes : Assurer l'intégrité et la responsabilité du secteur public, rapport présenté lors d'un séminaire conjoint de l'Audit interne de l'OCDE et de la Direction de la gouvernance publique et du développement territorial de l'OCDE, 13 avril 2011, OCDE, Paris, www.oecd.org/governance/47638948.pdf. INTOSAI (2013), « Principes fondamentaux du contrôle des finances publiques

indépendante et professionnelle doit appliquer elle-même les principes dont elle attend le respect par les entités publiques qu'elle contrôle, de façon à inspirer l'exemple. L'Assemblée générale des Nations unies a souligné la valeur ajoutée des institutions supérieures de contrôle des finances publiques dans la Résolution 69/228 du 19 décembre 2014 : « Promouvoir et favoriser l'efficacité, le respect du principe de responsabilité, l'efficacité et la transparence dans les administrations publiques en renforçant les institutions supérieures de contrôle des finances publiques » (ONU, 2014). Elle est fondée sur la Résolution A/66/209 de décembre 2011 et insiste sur le lien entre efficacité, principe de responsabilité et transparence dans les administrations publiques avec la mise en œuvre des ODD fixés au niveau international. (OCDE, 2016).¹¹

Il est recommandé que les ISC soient ouvertes !

Une « ISC ouverte » est une Institution ayant une culture de gouvernance qui vise à transformer la manière dont l'administration publique fonctionne et interagit avec les citoyens. L'une de ses principales caractéristiques est sa capacité à associer les citoyens et les parties prenantes afin de tenir compte de leurs points de vue et de leurs éclairages dans leurs travaux de vérification. La participation des citoyens dans les travaux des ISC rend les pouvoirs publics plus redevables de leurs actes ; élargit les moyens d'action de la population et son influence politique ; renforce les capacités civiques ; enrichit les données probantes sur lesquelles fonder l'action publique, réduit les coûts de mise en œuvre ; renforce le soutien et la compréhension de la nécessité du changement ; et favorise des réseaux d'innovation dans l'action publique et la prestation des services publics. La promotion d'une participation active des citoyens dans l'action publique et d'une prise de décision transparente est souvent plus tangible à l'échelle locale). (OCDE, 2023)¹².

1.2. Activités des ISC

Les ISC disposent de différentes disciplines de contrôle, dans le cadre de leurs mandats habituels, qui peuvent contribuer à l'identification de la corruption. La manière dont les résultats de ces disciplines de contrôle sont ensuite traités dépend des dispositions institutionnelles particulières dans lesquelles les institutions de contrôle sont intégrées. Il peut s'agir de faire rapport au pouvoir législatif, ainsi qu'à d'autres autorités (y compris les autorités chargées de l'application de la loi). Dans certains systèmes, les ISC ont également une fonction judiciaire. Les ISC disposent de trois disciplines d'audit principales : l'audit financier, l'audit de conformité et l'audit de performance (le paragraphe 22 de la norme ISSAI100 traite de ces trois types d'audit). Bien que chacun de ces types d'audit ait ses propres objectifs, ils contribuent tous à la lutte contre la corruption notamment en révélant les signaux d'alerte indiquant une éventuelle corruption. Par ailleurs, parmi leurs missions traditionnelles elles font également de l'évaluation des politiques publiques, de la certification des comptes, du jugement des comptes des comptes publics.

Les audits financiers visent à déterminer si les informations financières sont exemptes d'anomalies significatives dues à la fraude (tromperie illicite ou criminelle visant à obtenir un gain financier ou personnel) ou à l'erreur. Les normes exigent que les audits financiers soient

¹¹ https://www.oecd-ilibrary.org/ouverture-et-transparence_bf493014fr.pdf?itemId=/content/component/bf493014-fr, p-21

¹² https://www.oecd-ilibrary.org/ouverture-et-transparence_bf493014fr.pdf?itemId=/content/component/bf493014-fr, p-92

planifiés de manière à détecter les cas significatifs de corruption et de fraude, et à identifier les vulnérabilités en matière de corruption. Les signaux d'alerte peuvent être des rapports ou des budgets incorrects, des transferts suspects, des dépenses excessives ou insuffisantes, ou des transferts de fonds excessifs effectués juste avant, pendant ou après la fin de l'année. Il peut également s'agir d'un enregistrement incomplet, inopportun ou irrégulier des transactions, de documents manquants, d'originaux indisponibles ou de documents apparemment altérés.

Les audits de conformité sont conçus pour déterminer si un sujet est, dans tous ses aspects significatifs, conforme aux lois, aux règles et aux principes reconnus. Les normes exigent que les audits de conformité - ainsi que les audits financiers - soient planifiés de manière à détecter les cas significatifs de corruption et de fraude. Les signaux d'alerte peuvent être des violations ou un manque de conformité avec les lois, les règlements, les procédures et les bonnes pratiques gouvernementales ; des transactions ou une utilisation non autorisée des actifs ; des ajustements budgétaires non approuvés ; ou des personnes ayant accès aux systèmes et aux dossiers en dehors de leur autorité habituelle. Pour les situations de crise, les ISC d'un certain nombre de pays ont appliqué des contrôles de conformité organisés comme une série de contrôles de l'utilisation des fonds d'urgence. Ces contrôles de conformité agiles, également connus sous le nom de contrôles en temps réel, visent à répondre aux ajustements budgétaires soudains et rapides et aux procédures extraordinaires qui caractérisent ces situations d'urgence, grâce à des contrôles effectués dans un délai beaucoup plus court, avec des boucles de retour d'information plus courtes pour permettre une action politique plus rapide.

Les audits de performance permettent de vérifier si les entreprises publiques, en particulier dans les domaines à haut risque, fonctionnent de manière économique, efficiente et efficace. Il n'est pas rare que ces audits identifient des inefficacités et d'autres signaux d'alerte qui indiquent des soupçons de fraude et de corruption. Les signaux d'alerte peuvent être un faible rendement, l'absence de prestation de services, une qualité médiocre, l'absence de résultats, des chevauchements de programmes ou de services et un mauvais fonctionnement des systèmes. Les audits de performance ont également été utilisés pour contrôler le cadre institutionnel de la lutte contre la corruption, que ce soit au niveau national ou dans un secteur spécifique.

II. LES 22^e, 23^e et 24^e congrès internationaux de l'organisation internationale des ISC (INCOSAI) : engagement fort réitéré des ISC pour booster la mise en œuvre des ODD

L'implication des ISC dans le contrôle des ODD bénéficie de leur expérience antérieure dans le contrôle de la mise en œuvre nationale des programmes de développement international, y compris les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), les plans de développement nationaux (et les instruments similaires), et les questions de développement durable.

Cependant, ces efforts n'ont pas été aussi systématiques qu'ils le sont pour les ODD et n'ont pas non plus concerné un grand nombre d'ISC.

De nombreux programmes liés aux OMD disposaient de leurs propres systèmes de rapport et de responsabilité. Compte tenu de ces caractéristiques, les ISC n'ont pas été systématiquement impliqués dans la responsabilité relative aux OMD.

Au début de la période de mise en œuvre des OMD, un rapport de l'ONU a conclu que. "...en ce qui concerne la fonction d'audit, il semble qu'il n'y ait guère d'efforts concertés et dédiés au niveau mondial, national ou local pour engager et mobiliser la communauté de l'audit externe et interne autour des processus, des cibles et des indicateurs des OMD. Lorsque des contributions de donateurs sont impliquées, l'audit, comme l'information financière, se conforme généralement aux exigences spécifiques des donateurs en matière d'états financiers audités.

Lorsque des ressources gouvernementales sont utilisées, les audits semblent être planifiés en fonction des régimes d'audit institutionnels existants et sont généralement basés sur des secteurs ou des projets, sans tenir particulièrement compte des objectifs et des indicateurs des OMD" (Nations unies, 2004).

Les résultats de l'enquête 2016 de l'organisation internationale des ISC (INTOSAI) confirment cette perception. Sur 115 ISC, seules 17 % ont déclaré avoir participé à l'examen ou à l'audit de systèmes et d'informations destinés à rendre compte des progrès accomplis dans la réalisation des OMD et d'autres questions liées au développement durable (INTOSAI 2016).

Parmi ces ISC, nombreuses sont celles qui n'ont mentionné les OMD que pour motiver la réalisation des audits. Toutefois, il existe quelques exemples notables d'audits portant sur les progrès accomplis dans la réalisation des OMD.

Un contrôle coordonné de 11 ISC d'Amérique latine a évalué les progrès réalisés par les pays dans le cadre de l'OMD 2 (" faire en sorte que tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, puissent achever un cycle complet d'études primaires ") (TCU 2016)¹³. Dans d'autres pays, les ISC se sont engagées à contrôler des programmes ou des projets spécifiques relevant du champ d'application des OMD (par exemple, en Chine, en Indonésie, en Malaisie, au Pakistan et en Tanzanie) (Chatterjee 2018)¹⁴.

Les ISC des pays développés, telles que le GAO des États-Unis et la Cour des comptes européenne, ont contrôlé des questions liées aux OMD dans le cadre de contrôles de l'aide au développement (INTOSAI 2016).

Dans certains pays en développement, les ISC ont un mandat étendu et leur compétence inclut le contrôle de programmes financés par des institutions internationales de financement et de développement (par exemple, l'Argentine, le Bangladesh, la Chine, le Ghana, l'Indonésie et la Tanzanie) (OCDE 2011, 2012)¹⁵¹⁶.

Ces contrôles ont aidé les ISC à se familiariser avec les questions de développement et à acquérir les compétences et les capacités nécessaires pour évaluer la performance des programmes de développement. En fait, il s'agit d'un domaine dans lequel les ISC des pays en développement peuvent avoir plus d'expérience que leurs homologues des pays développés, à quelques exceptions près.

Les ISC ont également acquis de l'expérience dans le contrôle de la performance des instruments, politiques et programmes nationaux de développement. Au Brésil, en Chine, en Colombie, en Hongrie, en Indonésie, en Jamaïque et en Norvège, entre autres pays, les ISC ont réalisé des audits de performance des plans nationaux de développement et des politiques de développement afin d'identifier les points forts et les lacunes (Contraloría General de la República de Colombia 2015 ; OCDE 2017 ; State Audit Office of Hungary, 2012).

L'INTOSAI a plaidé pour que les Nations unies reconnaissent son rôle et celui des ISC en matière de développement durable, comme l'indiquent les résolutions A/66/209 et A/69/228 des Nations unies sur le rôle des ISC dans la promotion d'une administration publique efficace et responsable. Sur la base de ces résolutions, l'intérêt de l'INTOSAI a été exprimé dans les

¹³ Tribunal de Contas da União (TCU) 2016, "Auditoria coordenada sobre indicadores educacionais: América Latina/OLACEFS", Brasília.

¹⁴ Chatterjee S. 2018, "Transforming the World Through Sustainability Efforts," INTOSAI Journal, July

¹⁵ OECD 2011, Using Country Public Financial Management Systems. A Practitioner's Guide, (<https://www.oecd.org/dac/effectiveness/49066168.pdf>).

¹⁶ , Good Practices in Supporting Supreme Audit Institutions, OECD, Paris, (<https://www.oecd.org/dac/effectiveness/Final%20SAI%20Good%20Practice%20Note.pdf>)

conclusions et la déclaration finale du 23^e symposium conjoint ONU-INTOSAI sur " Le rôle des ISC et les moyens de mise en œuvre du développement durable " (Vienne, mars 2015).

À la suite du symposium, l'INTOSAI a plaidé pour jouer un rôle dans le mécanisme de suivi et d'examen de l'Agenda 2030 lors du HLPF 2015 et a élaboré des lignes directrices d'audit (ISSAI 5130¹⁷) sur le rôle des ISC en matière de développement durable.

Sous le même ores d'idées, le rapport récent de novembre 2022 du Secrétaire général de l'INTOSAI mentionne qu'en 2016, le programme de développement durable à l'horizon 2030 et ses 17 objectifs de développement durable (ODD) sont entrés en vigueur et la communauté de l'INTOSAI a décidé de s'engager activement dans le processus de réalisation des ODD, lors du 22^e INCOSAI.

D'ailleurs, l'engagement de l'INTOSAI et des ISC à contribuer activement au suivi et à l'examen des ODD a été inscrit comme une priorité transversale dans le Plan stratégique pour la période 2017 à 2022, et est, pour l'organisation, une priorité de son futur Plan stratégique pour la période 2023 à 2028.

Le programme de développement des capacités de l'IDI sur " l'audit des ODD a été lancé en mars 2016 comme moyen de renforcer les efforts de l'INTOSAI pour aider les ISC à contribuer aux ODD.

Tous ces facteurs ont renforcé l'engagement des ISC dans le suivi des ODD et ont fourni un cadre pour sa mise en œuvre. Cela a rendu possible les contrôles de la préparation - au lieu de contrôler la mise en œuvre nationale comme d'habitude, les ISC ont fait un pas en avant pour contrôler les efforts de leurs gouvernements avant qu'ils n'aient commencé à mettre en œuvre les ODD. La section suivante présente plusieurs initiatives dans ce sens.

En effet, dans la Déclaration d'Abu Dhabi, les participants au XXII^e INCOSAI sont convenus de continuer à contribuer à la mise en œuvre des quatre approches suivantes en matière d'ODD, définies dans le Plan stratégique de l'INTOSAI pour la période 2017 à 2022 :

1. Évaluer l'état de préparation des gouvernements nationaux à mettre en œuvre les ODD ;
2. Entreprendre des audits de performance dans le contexte des ODD ;
3. Appuyer la mise en œuvre de l'ODD 16 (en particulier de la cible 16.6, qui prévoit des institutions transparentes, efficaces et responsables) ; et 4. Être des modèles de transparence et de responsabilité dans leurs propres opérations.

Cet engagement a été réitéré lors des XXIII^e et XXIV^e INCOSAI qui ont eu lieu en septembre 2019, en Russie et en novembre 2022 à Rio de Janeiro.

Afin de garantir que l'INTOSAI parle d'une seule voix, le Secrétariat général assume désormais une fonction de coordination et sert de point de convergence pour les activités de l'INTOSAI dans le domaine des ODD.

Depuis l'entrée en vigueur du programme de développement durable à l'horizon 2030, l'INTOSAI a attaché une grande importance à soutenir les ISC dans leur tâche de contrôle du processus de suivi et d'examen des ODD par le biais de différentes initiatives et en participant à un grand nombre d'événements.

En outre, la pandémie de COVID-19 a mis en évidence combien il importe, plus que jamais, de disposer d'institutions fortes et résilientes, tel que prévu dans l'ODD 16. C'est dans cet esprit

¹⁷ Voir https://kniknowledgebase.org/wp-content/uploads/2017/07/issai_5130e.pdf

que la contribution des ISC à la réalisation des ODD a été, et restera à l'avenir encore, l'une des principales priorités de l'INTOSAI.

De fait, le développement durable est un thème important pour les ISC, en raison de leur valeur ajoutée pour les organismes dont elles assurent la vérification. Le rôle constitutionnel ainsi que les mandats de la plupart des ISC ne leur permettent pas d'établir des politiques, mais uniquement d'en vérifier et évaluer la mise en œuvre.

Les ISC jouent un rôle crucial en tenant les Gouvernements responsables de leurs systèmes et, en qualité de vérificateurs, elles sont bien placées pour examiner et commenter les progrès des pays Africains.

Elles devront vérifier si elles disposent d'un mandat particulier touchant le développement durable. Si leur mandat le leur permet, elles pourront faire l'examen critique des politiques particulières, par exemple celles portant sur les transports, l'eau, le logement, la forêt etc... Les ISC riches de leur expérience de la vérification des données financières pourraient jouer un rôle important dans la promotion de l'utilisation des meilleures normes de présentation de l'information.

Toutefois, le travail des ISC ne sera efficace que si elles ont une bonne compréhension des ODD. Lors de la conférence sur l'évolution des critères d'évaluation de l'aide publique au développement du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE, qui s'est tenue le 02 octobre 2020) Mme Danièle Lamarque a soutenu que l'évaluation par notamment les ISC, est un indispensable à la mise en œuvre des ODD et elle doit pouvoir s'appuyer sur des données fiables et des preuves solides. Ainsi, les pays doivent mettre en place des programmes et des politiques assortis d'objectifs et d'indicateurs. L'évaluation doit être soutenue par un dispositif institutionnel adapté. Ces facteurs de progrès sont loin d'être présents partout, 10 ans avant l'échéance. D'ailleurs, elle précise qu'en Europe, la prise en compte des ODD et leur mise en œuvre effective connaissent des retards.

En outre, la reconnaissance de ces rôles figurait en bonne place dans la résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies (ONU) de décembre 2011, « Promouvoir l'efficacité, la responsabilisation, l'efficacité et la transparence de l'administration publique en renforçant les institutions supérieures de contrôle des finances publiques.

Conjuguer évaluation et transparence reste une responsabilité fondamentale, mais insuffisamment exercée, du gouvernement.

Sur ce plan, les ISC sont en mesure de jouer un rôle tout à fait unique. Il est indispensable que les gouvernements puissent obtenir des opinions objectives et extérieures quant à la formulation, l'exécution et l'évaluation des politiques publiques ainsi que sur leurs résultats. Lorsque les responsables de l'évaluation du succès ou de l'échec d'un programme sont les mêmes que ceux qui les conçoivent, le risque existe que l'évaluation se cantonne à une tâche purement administrative, ou donne des résultats biaisés.

Toutefois, il est important de noter que cet engagement des ISC dans la mise en œuvre de l'agenda 2030, nécessite la mise en place d'un cadre organisationnel et des réformes au niveau de leur gouvernance interne et externe, afin de promouvoir et de contribuer à l'accélération de la croissance, améliorer l'équité et l'égalité des chances, et conserver la viabilité environnementale d'où l'objectif du point suivant présentant les résultats de nos enquêtes auprès de onze ISC de l'AISCCUF ayant répondu à notre questionnaire.

II. RESULTATS SUR LE NIVEAU DE PREPARATION ET DE PRISE EN CHARGE DE L'AUDIT DES ODD PAR ONZE (11) ISC DE L'AISCCUF¹⁸

Cette section contient une synthèse des principales conclusions obtenues à partir de données d'enquête réalisées sur douze ISC de l'AISCCUF. D'abord il offre un bref aperçu sur les faits stylisés des rapports réalisés à travers le monde par les ISC, avant de d'analyser succinctement pour chaque pays, les différents domaines repérés, et critères, les constats, les bonnes pratiques, et leur niveau de préparation à la réalisation des audits des ODD, contribuant ainsi à l'agenda 2030 des NU et de manière à pouvoir dégager des considérations centrales dans la prise en charge de ces questions.

2.1. Méthodologie : fondée sur le référentiel international d'évaluation de la performance des ISC, l'outil SAI PMF

La construction de notre modèle ad hoc (*SAI-PMF for SDG'S*) nous a été inspiré de l'outil dévaluation

SAI PMF qui représente un cadre permettant d'évaluer la performance des ISC développé par l'organisation internationale des ISC (INTOSAI). L'évaluation de leur performance est une partie importante de ces efforts en ce qu'elle aide les ISC à se situer en vue de leurs objectifs de développement interne, et consiste en un moyen de renforcer leur crédibilité vis-à-vis des parties prenantes externes notamment sur leur contribution à la mise en œuvre de l'agenda 2030 des Nations Unies. Dans notre approche, nous avons retenu trois domaines examinés à partir de plusieurs hypothèses. Ainsi, trois domaines clés ont été retenus pour élaborer notre analyse afin d'apprécier la performance des ISC sur les questions de prise en charge des ODD.

Il s'agit des domaines ci-après :

- L'adaptation du cadre juridique, stratégique, organisationnel et du processus de réformes envisagé pour la prise en charge des ODD,
- Le niveau de sensibilisation, formation, disponibilité des ressources humaines, financières, pour prendre en charge les ODD,
- Les résultats enregistrés ou à venir de l'ISC au regard des quatre approches formulées par l'INTOSAI pour leur contribution à l'agenda 2030 des nations unies.

L'objectif global vise à apprécier les résultats observés sur dix ISC, leurs capacités de prise en charge des ODD et de confirmer ou infirmer l'hypothèse générale selon laquelle elles sont insuffisamment préparées pour prendre en charge les questions liées au développement durable.

Les données collectées ont été traitées sur Excel et l'outil statistique SPSS qui nous ont permis de faire un traitement varié et bivarié. La population cible de cette étude est constituée des Institutions

Supérieures de Contrôle (ISC) des 44 pays membres de l'AISCCUF et membres de l'Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle (INTOSAI). Sur les 44 ISC membres, seuls 11 Institutions ont bien voulu apporter leur réponse à notre questionnaire. En effet, nous avons utilisé l'outil

Outlook Forms pour concevoir et recevoir les réponses du questionnaire d'enquête élaboré à l'intention de ces ISC ciblées. Les données ont été collectées à l'aide d'un questionnaire en ligne spécialement conçu pour cette étude.

¹⁸ L'Association des institutions supérieures de contrôle ayant en commun l'usage du Français (Aisczuf) a été créée à Paris en 1994 et réunit aujourd'hui 40 ISC, parmi lesquelles quatre observatrices permanentes.

Ce questionnaire articulé autour d'une vingtaine de questions, portait généralement sur les trois domaines, et avait pour objectif d'apprécier le niveau de préparation des ISC pour prendre en charge les ODD. Pour ce faire, nous avons recueilli les informations portant sur le cadre juridique, organisationnel, les ressources déployées, la sensibilisation faite autour de ces questions au niveau communautaire et national, les différentes activités menées par ces Institutions afin de contribuer aux recommandations de l'INTOSAI dans le cadre de l'agenda 2030, de même que les partenariats mis en place, et les contraintes rencontrées par les ISC lors de la prise en charge de ces ODD.

Le logiciel SPSS (Statistical Package for the Social Sciences) nous a permis de faire l'analyse descriptive, qualitative et quantitative des données collectées. Par ailleurs, pour vérifier les différentes hypothèses spécifiques mises en exergues, par le biais de l'analyse statistique, nous avons opéré plusieurs tests à savoir :

- les tests de corrélation de corrélation qui permettent de mesurer les relations existantes entre plusieurs variables ; trois méthodes permettent de mesurer la significativité de son coefficient à savoir la méthode de Pearson, de Kendall, et de Spearman ;
- les tests de régression visent à déterminer les potentiels qui pourraient influencer la prise en charge des ODD par les ISC.

2.2. Bref aperçu sur les faits stylisés des rapports réalisés à travers le monde par les ISC selon l'INTOSAI

La carte ci-dessous donne un aperçu des rapports sur les Objectifs de développement durable (ODD) publiés par les ISC membres de l'INTOSAI.

Carte 1

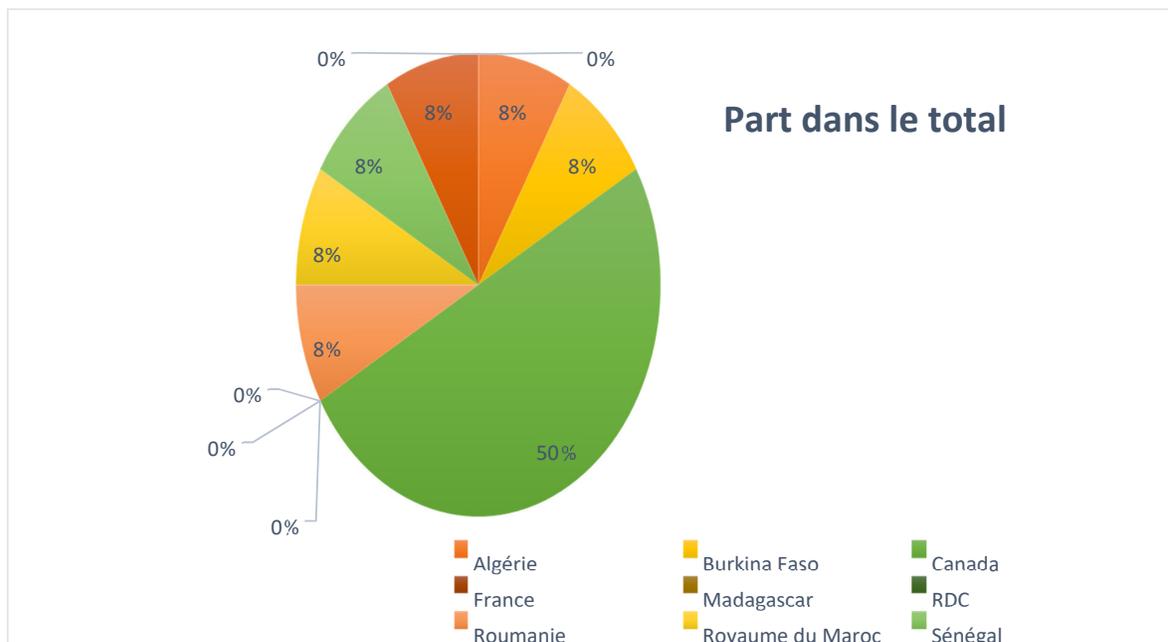


Source INTOSAI

Tableau n°1 : Nombre de rapports réalisés sur les ODD par pays

ISC /PAYS	Nombre de rapports réalisés sur les ODD	Part
<i>Algérie</i>	1	8%
<i>Burkina Faso</i>	1	8%
<i>Canada</i>	6	50%
<i>France</i>	0	0%
<i>Madagascar</i>	0	0%
<i>RDC</i>	0	0%
<i>Roumanie</i>	1	8%
<i>Royaume du Maroc</i>	1	8%
<i>Sénégal</i>	1	8%
<i>Soudan</i>	1	8%
<i>Togo</i>	0	0%
<i>UEMOA</i>	0	0%
TOTAL	12	100%

Source : Données traitées à partir de la carte de l'INTOSAI

Figure n°1

D'emblée, selon nos observations, l'appropriation des ODD par les ISC est embryonnaire. Dans plusieurs ISC africaines, aucun rapport n'a été réalisé. La plupart n'en ont rien fait, y compris la France ; certaines se sont juste lancées (1 à 3 rapports) ; seule l'Allemagne, qui avait adopté une stratégie

ODD dès 2015, a réellement commencé d'y travailler (8). Il est noté que 5 pays de notre échantillon n'ont pas encore réalisé de rapports sur la mise en œuvre des ODD, 6 en ont effectué 1, et le Canada en a réalisé 6.

D'ailleurs, cette carte vient confirmer les résultats ci-après présentés, obtenus à l'issue des enquêtes réalisées à partir de notre échantillon.

➤ RESULTATS : PRINCIPALES OBSERVATIONS ISSUES DE NOTRE ENQUETE

2.2.1. DOMAINE 1 : CADRE JURIDIQUE, ORGANISATIONNEL ET LE PROCESSUS DE MISE EN PLACE DE REFORMES

Selon le SAI PMF, le cadre juridique devrait permettre à l'ISC d'agir indépendamment, sans courir le risque réel ou perçu d'être influencée par le pouvoir exécutif et par d'autres entités. Les déclarations de Lima et de Mexico identifient l'indépendance financière, l'autonomie opérationnelle et un dirigeant d'ISC indépendant comme étant les critères minimums pour obtenir ce niveau d'indépendance. Ces aspects devraient se refléter dans le cadre juridique, aussi bien que dans la pratique de l'ISC dans leur contribution à l'agenda 2030.

La Déclaration de Lima précise que « L'indépendance des Institutions supérieures de contrôle des finances publiques, prévue par la Constitution et par la loi, garantit également l'octroi d'un droit fort large d'initiative et d'autonomie même si ces Institutions sont des mandataires du Parlement et qu'elles effectuent des contrôles à sa demande ». La relation entre l'ISC et le Parlement sera inscrite dans la Constitution conformément aux conditions et exigences de chaque pays.

D'un autre côté, la Déclaration de Lima précise aussi que « L'Institution supérieure de contrôle des finances publiques contrôle les activités du gouvernement, des autorités administratives et des autres organismes qui en relèvent ». Dans le modèle juridictionnel, l'ISC fait partie du système juridictionnel et opère indépendamment, de manière autonome par rapport aux branches exécutive et législative (équidistant).

Les ISC à compétence juridictionnelle sont constituées de magistrats qui donnent des jugements sur l'utilisation des deniers publics par les personnes assujetties au contrôle de l'ISC. Ces personnes sont tenues comme personnellement et financièrement responsables des sommes impliquées dans toute transaction légale ou illégale. Ainsi, l'ISC peut réclamer que les sommes versées indûment ou non collectées par une entité publique soient recouvrées à travers une procédure nommée « jugement des comptes publics ». La responsabilité des ordonnateurs et des comptables publics est engagée devant une Cour disciplinaire.

Aussi, L'importance d'une Institution suprême de contrôle objective, qui opère efficacement, repose au cœur de la mesure de l'indépendance. Selon l'ISSAI 1, cela ne peut être réalisé que si l'ISC est indépendante de l'entité auditée et protégée contre toute influence extérieure. L'ISC-1 mesure le degré d'indépendance dont bénéficie l'ISC, en évaluant les aspects clés de l'indépendance tels qu'ils sont identifiés par les membres de l'INTOSAI eux-mêmes, à travers la Déclaration de Lima (*ISSAI 1*) et la Déclaration de Mexico (*ISSAI 10*).

Les fondements de l'existence de l'ISC doivent être inscrits dans le cadre juridique du pays et l'indépendance de l'ISC devrait être garantie dans la Constitution elle-même. La Déclaration de Lima souligne que l'établissement de l'ISC devrait être ancré à la loi suprême du pays pour assurer la durabilité nécessaire et l'autorité de l'organisation : « L'établissement des Institutions

supérieures de contrôle des finances publiques et le niveau d'indépendance qui leur est nécessaire doivent être précisés dans la Constitution ; les modalités peuvent être détaillées dans les textes de loi » (ISSAI 1:5).

Le tableau et graphique ci-après présente les résultats obtenus sur le cadre juridique.

Tableau n°2 domaine 1 synthèses des réponses après analyse qualitative des questionnaires

ISC/Pays/Hypothèses	SYNTHESE DES REPONSES						
	Cadre juridique du pays/stratégie de prise en charge des ODD est-il adapté ?	Le dispositif organisationnel de l'ISC permet-il de prendre en charge les ODD au regard de la loi organique de l'ISC	La Planification stratégique de l'ISC prévoit-elle des activités et des indicateurs spécifiques	Des réformes sont-elles envisagées sur les textes de l'ISC pour prendre en charge les questions relatives à la répartition	% Partielle	% Oui	% Non
			pour la mise en œuvre des ODD	des compétences selon les différents domaines des ODD ?			
Burkina	oui	non	non	non	0%	25%	75%
UEMOA	non	non	non	non	0%	0%	100%
Madagascar	non	oui	oui	partielle	25%	50%	25%
Togo	non	non	oui	oui	0%	25%	50%
Algérie	partielle	oui	oui	non	25%	50%	25%
Sénégal	partielle	non	non	oui	25%	25%	50%
Canada	oui	oui	oui	oui	0%	100%	0%
France	non	oui	non	partielle	25%	25%	50%
Maroc	oui	oui	oui	non	0%	75%	25%
RDC	oui	non	oui	partielle	25%	50%	25%
Soudan	non	non	oui	partielle	25%	25%	50%

Source : réponses des ISC

- **Stratégie du pays pour prendre en charge les ODD**

Sur les 11 ISC de notre échantillon, 4 ISC ont répondu "Oui", à la question concernant l'existence d'une loi exigeant l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de développement durable, ce qui représente 40% des répondants. Il s'agit du Burkina Faso, du Canada, du Maroc et de la RDC.

Aussi, au sein de deux ISC, le Sénégal et l'Algérie, ont signalé la mise en place partielle d'une stratégie au sein du pays et de mise en place d'une loi pour prendre en charge les questions liées

au développement durable. Seule la dimension environnementale du développement durable est prise en compte.

D'autre part, 5 ISC ont répondu "Non", représentant 50 % des répondants. Il s'agit de l'UEMOA, de Madagascar, du Togo, de la France, du Soudan.

Cela indique que ces ISC reconnaissent l'importance de mettre en place au sein du pays une loi exigeant l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de développement durable, pour guider leurs actions en matière de développement durable.

Bonnes pratiques :

Il est important de souligner que des bonnes pratiques sont observées sur :

- la mise en place d'une loi exigeant l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de développement durable au sein du pays.

Par exemple, au Burkina par la mise en place de la loi d'orientation n°008-2014/AN du 08 avril 2014 sur le développement durable adoptée en 2014 ayant pour but de créer un cadre unifié de référence pour assurer la cohérence des interventions à travers des réformes juridiques, politiques et institutionnelles appropriées, et de garantir l'efficacité économique, la viabilité environnementale et l'équité sociale dans toutes les actions de développement ; et de la loi n°034-2018/AN de pilotage et de gestion du développement adoptée le 27 juillet 2018. Ayant pour objet d'asseoir une architecture cohérente du système national de planification en vue d'assurer un meilleur impact de la mise en œuvre des politiques publiques.

Il en est de même aussi au Canada, où le gouvernement fédéral du Canada a adopté en 2008 une Loi fédérale sur le développement durable.

Au Maroc également le gouvernement a élaboré une stratégie nationale de développement durable destinée à couvrir la période 2017-2030 et mis en place la loi cadre n°99.12 portant charte nationale de l'environnement et du développement durable.

Cette stratégie représente le cadre général d'élaboration d'une politique globale de développement durable et les principes généraux à respecter en vue de l'atteinte des objectifs généraux et spécifiques arrêtés.

En RDC, aussi le Gouvernement de la République Démocratique du Congo a mis en place l'observatoire congolais du développement durable (OCDD) en plus du Plan nationale stratégique de développement durable (PNSD).

Par ailleurs, en l'absence d'une loi spécifique sur les ODD, à l'instar de ces pays sus énumérés, certains pays utilisent comme référentiel leur instrument de politique nationale de développement.

Tableau n°3 Loi/stratégies mises en place

Pays	Loi-cadre /stratégie du pays
Sénégal	Adopté en 2014 sa nouvelle politique nationale de développement est dénommée Plan Sénégal émergent (PSE). Sa vision est celle d'« un Sénégal émergent en 2035 avec une société solidaire et dans un Etat de droit ». Pour adapter l'Agenda 2030 au contexte national, le Gouvernement a mis en place un dispositif institutionnel chargé de la mise en œuvre des ODD et des exercices de mesure du niveau d'alignement des objectifs du Plan Sénégal Emergent (PSE) aux ODD sont régulièrement menés. Il découle des conclusions du rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des ODD élaboré en 2017 et en 2022 que les objectifs du PSE, qui a précédé l'Agenda 2030, sont en adéquation avec les 17 ODD.
Algérie	Une loi qui fixe la politique nationale de protection de l'environnement dans le cadre du développement durable.
France	Loi n° 2021-1031 du 4 août 2021 de programmation relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales

Source réponses au questionnaire

- **Sur le cadre organisationnel de prise en charge des ODD.**

Sur les 11 ISC, 40% ont répondu "Oui", indiquant qu'il existe des dispositions dans les textes créant et organisant l'ISC sur la répartition des compétences des chambres de la Cour selon les différents domaines des ODD. Les Institutions concernées sont Madagascar, Algérie, Canada, France, Maroc. Ces Institutions sont en effet, organisées par secteurs en lien avec les ODD.

Il convient d'insister encore sur le dispositif organisationnel de prise en charge des ODD qui nous paraît très important. En effet, avec la création d'un commissaire à l'environnement et au DD depuis 1995, le BVG dispose d'un Cadre organisationnel très adéquat pour une bonne prise en charge des ODD.

Aussi, l'ISC de Madagascar est organisée en six chambres dont :

- Chambre « Infrastructure » : énergie, transport, routes ;
- Chambre « Croissance » : agriculture, élevage, pêche, mines ;
- Chambre « sociale » : éducation, santé, population ;
- Chambre « Evaluation de politiques Publiques » ;

Chaque chambre peut ainsi proposer, dans ses programmes de vérification, des audits sur la mise en œuvre d'un des ODD relevant de son domaine.

Toutefois, 60% ont répondu "Non", signalant l'absence de telles dispositions. Force est constatée que selon la loi organique portant composition, attributions, organisation, fonctionnement de ces ISC, ces juridictions sont organisées pour l'essentiel par nature de justiciables et non par domaines des ODD.

En effet, conscients de la diversité des ISC, tant par leur mandat, leurs capacités et leur taille que par leur contexte local, cette organisation pourrait biaiser la parfaite prise en charge des questions liées au développement durable de manière holistique.

D'ailleurs, selon le guide pratique de l'ISAM, destiné à aider les ISC à réaliser des audits de la mise en œuvre des ODD de qualité, fondés sur les Normes internationales des Institutions supérieures de contrôle des finances publiques (ISSAI), l'audit de la mise en œuvre des ODD doit se concentrer sur la réalisation des buts convenus au niveau national liés aux objectifs des ODD. L'audit de la performance ne se concentre pas sur les entités, les projets, les programmes ou les processus, mais plutôt sur l'interaction entre ces divers éléments, dans le but d'atteindre des résultats transversaux.

La méthodologie d'audit recommandée dans l'ISAM non seulement met l'accent sur l'obtention de résultats mais aussi encourage les ISC à intégrer des actions visant à renforcer l'impact de l'audit, tout au long du processus d'audit.

Nous pouvons citer par exemple comme typologie d'organisation au sein de ces ISC :

- la chambre des affaires budgétaires et financières chargée du contrôle des opérations de l'Etat ;
- la chambre chargée du contrôle des opérations des collectivités territoriales ;
- la chambre chargée du contrôle des entreprises publiques etc...

Les ISC concernées par cette organisation sont le Burkina Faso, le Sénégal, etc...

S'agissant des réformes envisagées sur les textes de l'ISC pour prendre en charge les questions relatives à la répartition des compétences selon les différents domaines des ODD ; Sur 11 ISC ayant répondu, représentant 30% ont indiqué qu'une réforme est prévue à court terme, tandis que 35% ont répondu "Non", signalant l'absence de prévision d'une telle réforme. Les institutions n'ayant pas engagé de réformes sont le Burkina Faso, l'UEMOA, l'Algérie, et le Maroc qui précise que non nécessité de ces réformes.

Toutefois 35% des ISC de l'échantillon ont d'ores et déjà engagé partiellement des réformes pour prendre en charge ces questions ; C'est le cas de Madagascar, de la France, de la RDC, du Soudan.

Pour l'exemple de la France, il n'est pas prévu dans les textes organisant la Cour des dispositions portant sur la répartition des compétences des chambres de la Cour selon les différents domaines des ODD. Cependant, certaines chambres de la Cour sont directement concernées par les sujets environnementaux et de développement durable. C'est le cas notamment de la 2^{ème} chambre : Énergie, Transports, Environnement, Agriculture et Mer.

Au demeurant, il est désigné au sein de chaque Chambre de la Cour et de chaque chambre régionale des comptes un référent des questions relatives aux ODD.

Au Sénégal aussi, des Présidents de sections sur les secteurs en lien avec les ODD, ont été nommés à l'intérieur des chambres.

- **Sur la prise en compte des ODD dans la planification stratégique des ISC**

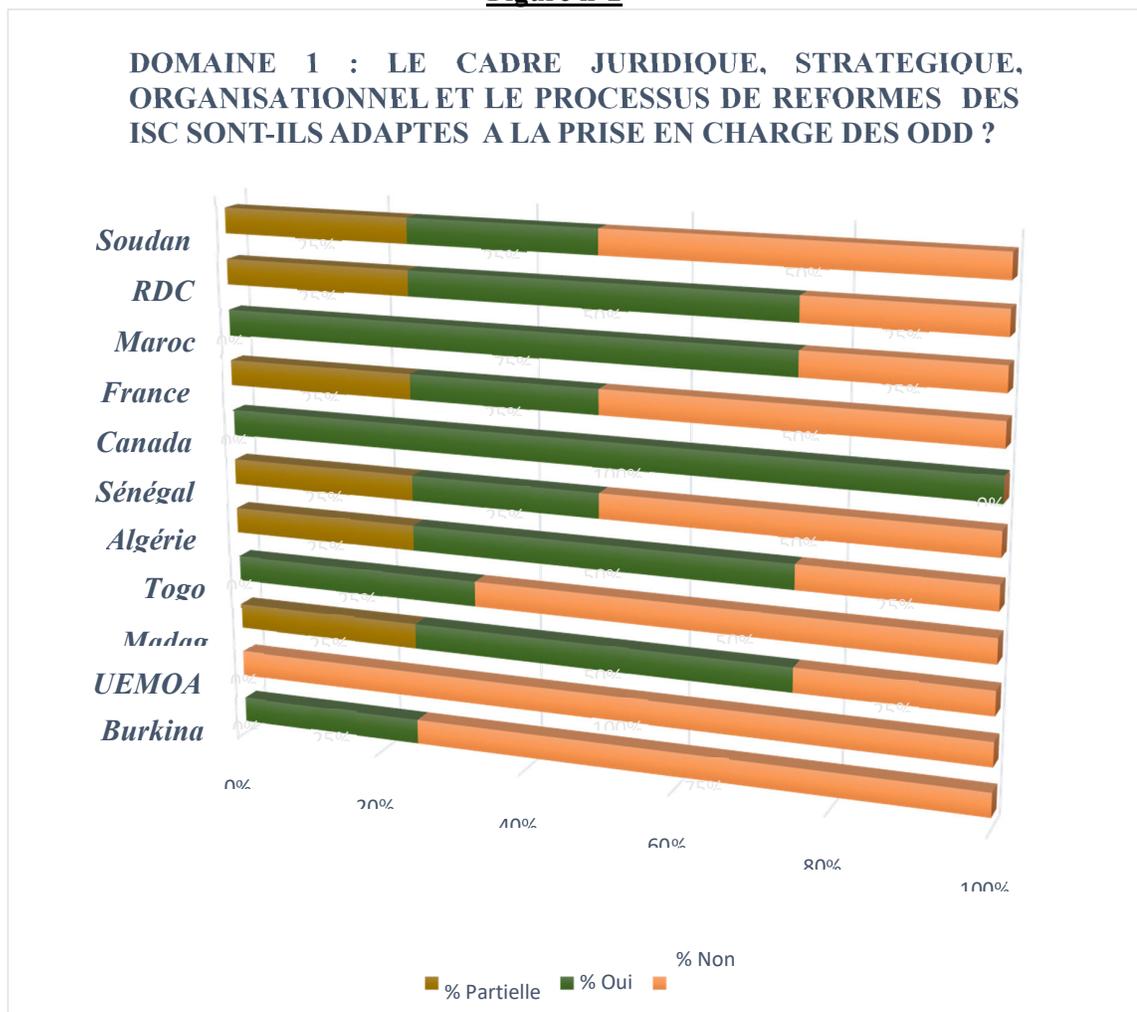
Bon nombre d’ISC francophones et celle anglophone (70%) ont confirmé que leurs plans stratégiques prévoient des activités et des indicateurs spécifiques pour la mise en œuvre des ODD. Cela démontre une volonté de prise en compte significative des ODD au sein de leurs Institutions et une volonté d’intégrer ces objectifs dans leurs activités.

Toutefois, pour le reste, à savoir le Burkina, le Sénégal, l’UEMOA, la France, la planification stratégique ne prévoit pas d’indicateurs spécifiques.

Au Sénégal, une volonté est affirmée de prendre en compte le niveau d’atteinte des ODD lors de l’exécution des missions d’audit de performance. D’ailleurs, pour l’ISC, les ODD prioritaires sont ODD 4 : Accès à une éducation de qualité, ODD 3 : Accès à la santé, ODD 6 : Accès à l’eau salubre et à l’assainissement, ODD 7 : Recours aux énergies renouvelables.

Le Bureau du Vérificateur Général du Canada a aussi mis en place des stratégies pour bien réaliser les audits des ODD, d’où la raison des avancés notées sur la carte de l’INTOSAI mentionnant 6 audits réalisés depuis 2020.

Figure n°2



Source: Réponses des questionnaires

L'analyse descriptive du domaine 1 sur le cadre juridique et stratégique, en lien avec la mise en œuvre des ODD, pour l'ensemble des quatre hypothèses montre que globalement, les ISC ci-après notamment, le Canada 100%), le Maroc 75%), Madagascar 50% Algérie 50%, et la RDC 50% ayant enregistrés des taux satisfaisants, disposent d'un cadre juridique, stratégique, organisationnel, et d'un processus de réformes très adapté pour la prise en charge des ODD.

Cela indique que ces ISC reconnaissent l'importance de mettre en place un cadre juridique et stratégique solide au sein de leurs pays, pour guider leurs actions en matière de développement durable.

Dans d'autres ISC, le cadre juridique conjugué aux quatre critères est partiellement adapté à 25%. Il s'agit entre autres du Sénégal, de l'Algérie, de la France, de la RDC du Soudan et de Madagascar.

Au sein de l'UEMOA, au regard du cadre communautaire qu'il couvre, il ne dispose pas à 100% d'un cadre juridique adapté. En effet, aucune obligation juridique ne lui est faite pour prendre en charge de ces questions.

Il en est aussi de la France 50%) et au Togo, 75%), qui ne disposent pas d'un cadre juridique globalement pas adapté à la mise en œuvre des ODD.

En conclusion il est important de souligner que le processus de planification stratégique devrait identifier la situation future souhaitée par l'ISC, évaluer la situation actuelle, reconnaître les risques, et identifier les besoins de développement de l'organisation sur cette base pour prendre en charge les ODD.

Il devrait définir la manière de parvenir à cette situation souhaitée en identifiant un énoncé de mission de long-terme et des objectifs stratégiques, tout en prenant en compte la culture et les valeurs de l'ISC sur ces questions de développement durable.

Pour qu'une ISC puisse rapporter, mener à bien, réaliser un suivi et évaluer son plan stratégique, il est important d'avoir un système établi de mesure de la performance. Un plan de réalisation ou un document similaire devrait être développé pour former un lien entre le plan stratégique et le plan annuel.

2.2.2. DOMAINE 2 : NIVEAU DE SENSIBILISATION, DE FORMATION, DE DISPONIBILITE, DES RESSOURCES HUMAINES FINANCIERES POUR PRENDRE EN CHARGE LES ODD

Pour bien contribuer efficacement à l'agenda 2030 des nations unies, il est important selon la norme (ISSAI 10 :8) que les ISC“ disposent des ressources humaines, matérielles et financières nécessaires et raisonnables” et les ISC devraient « gérer leur propre budget et pouvoir l'affecter de la manière qu'elles jugent appropriée ».

Aussi, l'environnement de contrôle interne devrait fournir l'assurance que les ressources de l'ISC sont garanties contre les pertes causées par le gaspillage, l'abus, la mauvaise gestion, les erreurs, la fraude ou autres irrégularités. Il devrait également fournir l'assurance que l'ISC adhère aux lois, règlements et directives de gestion, et que l'ISC développe et maintien des informations financières fiables.

Par ailleurs, la Déclaration de Lima (ISSAI 1) reconnaît qu'une ISC efficace est dépendante de sa capacité à recruter, conserver, et déployer efficacement un personnel très compétent, travailleur et motivé. Il relève de la responsabilité de la direction de l'ISC d'assurer qu'une ISC a le personnel adapté au bon moment et qu'elle peut le déployer efficacement.

L'ISSAI 40 identifie l'apport d'une gestion des ressources humaines pour fournir un travail d'audit de haute qualité. L'ISSAI 40 déclare le fait que les ISC doivent établir des directives et des procédures de ressources humaines qui lui fournissent l'assurance raisonnable qu'elle dispose de suffisamment de personnel, disposant des qualifications requises, des capacités et de l'engagement aux principes éthique sur les questions liées au développement durable. L'ISSAI 100 affirme que, pour tous les audits, particulièrement l'audit des ODD, « il convient de recruter du personnel doté des qualifications appropriées, d'offrir au personnel des possibilités d'évolution et des formations. (...) Les auditeurs doivent conserver leurs compétences professionnelles grâce à un perfectionnement professionnel permanent. » (*ISSAI 100 :39*).

Pour garantir que le personnel conserve les compétences adéquates, tout en se développant professionnellement et en étant à jour en matière de normes et de méthodes d'audit, l'ISC doit adopter une approche stratégique du Domaine du perfectionnement professionnel, et développer des politiques et des pratiques pour mettre en œuvre ses choix stratégiques.

Au sein des ISC, il y a habituellement deux catégories de personnel : le personnel de contrôle dont les magistrats, et le personnel administratif ou de soutien.

Le personnel de contrôle (magistrats ou juges, rapporteurs, vérificateurs, assistants) et les greffiers sont des agents de l'État dont le recrutement, la rémunération et la promotion dépendent des lois, des règlements et des pratiques régissant la fonction publique.

En vertu de lois nationales, il faut accorder aux magistrats (ou juges) l'indépendance voulue dans l'exécution de leurs fonctions. Plus précisément, cela signifie que le cadre juridique doit prévoir l'inamovibilité des juges. Il se pourrait que les critères de promotion ne soient pas toujours clairement définis.

Dans ce domaine quatre hypothèses ont été mises en exergue à savoir :

- L'environnement communautaire Union Européenne, UEMOA, CEDEAO, AROSAI, AFROSAI, CREFIAF, de votre ISC fait-il la promotion des ODD ?
- L'ensemble du personnel de l'ISC notamment la haute direction et le personnel de vérification ont-ils été sensibilisés sur les questions relatives aux ODD ?
- Quel est le dispositif organisationnel mis en place au sein de votre ISC pour prendre en charge ces questions d'ODD ?
- Prévoyez-vous la mise en place d'un commissariat ou d'une direction présidée par un commissaire en charge du développement durable ?
- Votre Institution dispose-t-elle de ressources humaines suffisamment formés de manière continue sur les questions liées aux ODD ? Précisez le nombre d'agents formés sur ces questions. Ces formations sont-elles prises en compte dans leurs activités de contrôle ? - Précisez l'effectif total de votre personnel ainsi que le budget financier prévisionnel affecté ou à affecter à l'audit des ODD ?

Le tableau et graphique ci-après présentent les résultats obtenus dans ce domaine.

Tableau n°4 : exploitation des réponses du domaine 2

PAYS/CRITERES	SYNTHESE DES REponses						
	La sensibilisation et la promotion des ODD sont-elles faites par l'environnement communautaire UEMOA, AFROSAI, INTOSAI etc ?	La sensibilisation et la formation du personnel sur les audits des ODD sont-ils réalisés ?	Un dispositif organisationnel, spécifique a-t-il été mis en place sous forme de direction ou commissaire du DD pour prendre en charge les ODD ?	Les RH et RF suffisantes sont-elles mises en place pour réaliser les ODD ?	% Partielle	% Oui	% Non
Burkina	oui	non	non	oui	0%	50%	50%
UEMOA	oui	non	non	non	0%	25%	75%
Madagascar	oui	partielle	non	non	25%	25%	50%
Togo	oui	partielle	non	non	25%	25%	50%
Algérie	oui	partielle	non	oui	25%	50%	25%
Sénégal	oui	non	non	non	0%	25%	75%
Canada	oui	oui	oui	oui	0%	100%	0%
France	oui	oui	non	oui	0%	75%	25%
RDC	oui	non	non	partielle	25%	25%	50%
MAROC	oui	oui	non	oui	0%	75%	25%
Soudan	oui	partielle	oui	partielle	50%	50%	0%

Source : exploitation des réponses

Sur la sensibilisation par l'environnement communautaire comprenant l'INTOSAI, AFROSAI, UEMOA, le CREFIAF etc., il est relevé pour toutes les ISC soit 100% de notre échantillon, l'environnement communautaire a bien sensibilisé sur ces questions.

25% des ISC de notre échantillon ont répondu "Oui", indiquant que leur institution dispose de ressources humaines suffisamment formées de manière continue sur les questions liées aux ODD à savoir, la France, du Maroc et du Canada ont bien sensibilisé et formé sur les audits des ODD. Cela signifie qu'elles ont mis en place des programmes de formation continue pour leur personnel, afin de les sensibiliser et de les équiper des connaissances nécessaires en matière de développement durable.

50% de ces ISC ont partiellement sensibilisé et formé l'ensemble des personnels. Il s'agit de Madagascar, du Togo, de l'Algérie, du Sénégal et du Soudan.

En revanche, il est également important de noter qu'il y a encore un pourcentage non négligeable de 25% des ISC qui doivent accorder une attention particulière à la formation de leurs ressources humaines dans ce domaine. Il s'agit du Burkina Faso, de l'UEMOA, de la RDC.

S'agissant de la mise en place d'un dispositif organisationnel, direction ou commissaire du DD pour prendre en charge les ODD, 80% des ISC ont signalé qu'ils ne prévoient pas cette mesure dans leur ISC. Cela indique que la grande majorité des ISC représentées dans l'échantillon n'ont

pas l'intention de créer une entité spécifique pour prendre en charge les questions de développement durable, avec un commissaire à sa tête.

20% des ISC, notamment le Canada a déjà mis en place ce dispositif et le Soudan prévoit cette organisation.

Ces résultats suggèrent que, dans le contexte des ISC représentées, la mise en place d'un commissariat ou d'une direction spécifique pour le développement durable n'est pas une mesure couramment prévue. Les raisons de cette absence peuvent varier, allant des priorités organisationnelles aux ressources disponibles pour gérer les questions de développement durable au sein de l'ISC.

En effet, au Burkina par exemple, l'ISC n'a pas organisé de séances de formation ou de sensibilisation sur les ODD au profit du personnel, à part le renforcement de capacités reçu par l'équipe désignée pour l'audit de l'Etat de la préparation à la mise en œuvre des ODD au Burkina Faso. L'Institution ne dispose pas de ressources humaines suffisamment formées de manière continue sur les questions liées aux ODD.

Seuls cinq agents ont été formés sur la question et ce, dans le cadre de la réalisation de l'audit de l'Etat de la préparation à la mise en œuvre des ODD au Burkina Faso avec l'appui de l'IDI et du CREFIAF.

L'effectif du personnel de l'ISC :

- *Magistrats : 31*

- *Personnel du greffe : 12*

- *Vérificateurs : 18*

- *Personnel administratif et de soutien : 46*

- *Effectif total : 107*

- *Budget financier prévisionnel affecté ou à affecter aux ODD : 27 200 840 FCFA (Budget de l'audit ODD réalisé en 2019).*

C'est la même situation qui est observée à Madagascar où il n'y a que 4 magistrats qui ont été formés lors de l'atelier organisé par le CREFIAF sur l'audit de l'état de la préparation à la mise en œuvre des ODD. L'ISC précise que des formations pour les autres magistrats sont nécessaires et environ 12 magistrats vérificateurs pourraient être affectés à l'audit des ODD.

Budget prévisionnel : 35 000 Euros.

Au Sénégal également, aucun dispositif spécifique n'a été mis en place pour prendre en charge les ODD. Seuls quelques membres du personnel de vérification sont initiés sur les questions relatives aux ODD à savoir les membres de l'équipe d'audit sur l'état de préparation (5), les membres de la formation de supervision de ce contrôle (5), le personnel ayant participé à des programmes similaires (2).

Au Togo, aucun magistrat ni personnel de contrôle n'ont été formés sur ces questions.

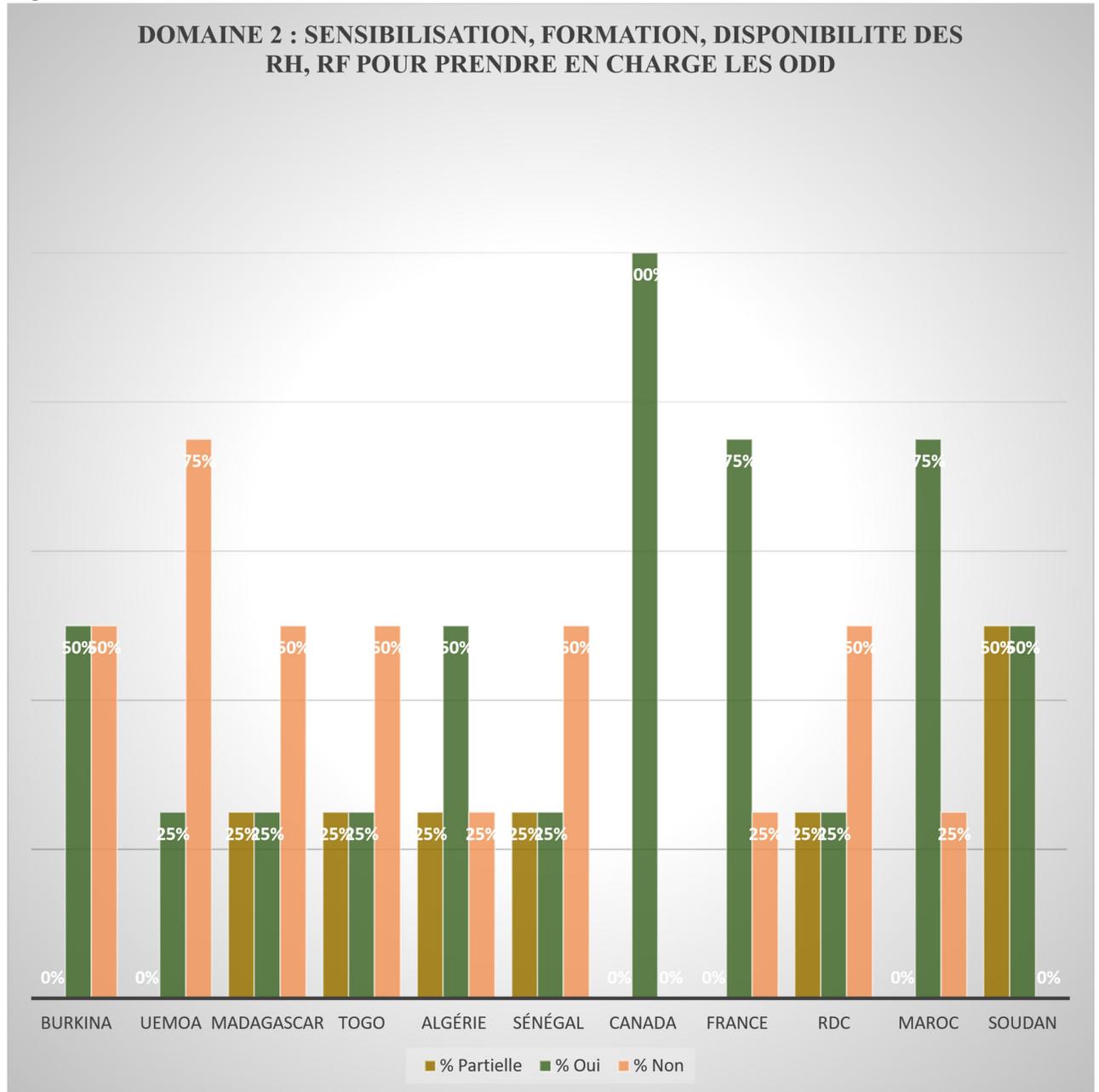
L'effectif total du personnel de vérification (magistrats et assistants de vérification) tourne autour de 60. Il n'y a pas de budget spécifique affecté à l'audit des ODD. Les missions d'audit des ODD sont prises en charge dans le cadre du budget de la Cour affecté aux missions de contrôle, lequel n'est pas ventilé.

Contrairement au Canada où une équipe spécialisée en environnement et développement durable incluant les ODD est chargée de fournir des conseils, de former et de développer des outils afin d'aider les équipes d'audit de performance à inclure des lignes d'enquête sur les ODD dans leurs audits. De plus, un certain nombre d'auditeurs de performance ont des connaissances poussées dans le domaine de l'environnement, ayant fait des études universitaires dans ce domaine. Tous les auditeurs de performance du Bureau (environ 160-170 personnes) sont susceptibles d'auditer les ODD. Les auditeurs bénéficient des conseils de l'équipe de spécialiste et un certain nombre d'auditeurs ont une formation universitaire en environnement et développement durable et acquis de l'expérience, ayant participé à plusieurs audits dans ce domaine.

En France, il a été créé le 23 novembre 2021 une communauté consacrée à la transition écologique, a été créée à la Cour. Ce réseau, initié par la Deuxième chambre, a vocation à rassembler des référents de chaque chambre de la Cour et de chaque chambre régionale et territoriale des comptes, autour d'un enjeu transversal des ODD désormais présent dans un grand nombre de politiques publiques nationales et territoriales, et qui mobilise de façon croissante les finances publiques nationales et locales.

A travers plusieurs sessions de formation et de sensibilisation.

Il est organisé plusieurs fois par an des Journées de l'appui métier (JAM) et des conférences ouvertes à tous les membres de la Cour et des chambres régionales et territoriales des comptes. Des guides de contrôles sont par ailleurs actualisés en intégrant les points sur le contrôle de la mise en œuvre des ODD. La Cour dispose à ce jour de ressources humaines suffisamment formées de manière continue sur les questions liées aux ODD. Il n'existe pas encore d'indicateurs spécifiques pour les ODD au niveau de la Cour.

Figure n°3

Source : réponses des ISC

L'analyse a mis en évidence que la majorité soit 60% des ISC de notre échantillon des ISC disposent de ressources humaines et matérielles assez sensibilisés formés et adéquates pour mener à bien leurs activités liées aux ODD. Il s'agit essentiellement du Canada, à 100% de la France, à 75%, du Maroc à 75% de l'Algérie à 50% du Burkina Faso à 50% et du Soudan à 50%. Cela indique une certaine capacité des ISC à mobiliser les ressources nécessaires pour soutenir leur engagement en faveur du développement durable. En revanche, quatre ISC selon le graphique ne disposent pas de ressources humaines, financières matérielles, assez adéquates pour prendre en charge les ODD il s'agit du Sénégal, de la RDC, du Togo, de l'UEMOA, du Burkina.

2.2.3. DOMAINE 3 : LES RESULTATS ENREGISTRES OU A VENIR DE L'ISC SUR LA MISE EN ŒUVRE DES ODD SONT-ILS SATISFAISANTS ?

Pour contribuer aux ODD l'INTOSAI a recommandé aux ISC de continuer à contribuer à la mise en œuvre des quatre approches suivantes en matière d'ODD, définies dans le Plan stratégique de l'INTOSAI pour la période 2017 à 2022 :

1. *Évaluer l'état de préparation des gouvernements nationaux à mettre en œuvre les ODD ;*
2. *Entreprendre des audits de performance dans le contexte des ODD ;*
3. *Appuyer la mise en œuvre de l'ODD 16 (en particulier de la cible 16.6, qui prévoit des institutions transparentes, efficaces et responsables) ;*
4. *Être des modèles de transparence et de responsabilité dans leurs propres opérations.*

L'objectif visé dans l'examen de ce domaine est d'apprécier le niveau de prise en charge de ces recommandations par les ISC.

Pour se faire, nous avons mis en exergue les hypothèses ci-après :

- L'ISC a-t-elle entamé la transposition des recommandations de l'INTOSAI en ce concerne la prise en charge des ODD dans vos activités de contrôles ;
- L'audit de l'état de préparation des gouvernements à la mise en œuvre des ODD, à savoir la première approche a a-t-elle déjà été réalisé par l'ISC ?
- L'ISC a-t-elle déjà effectué l'audit de la mise en œuvre des ODD, approche 2 de l'INTOSAI au regard du guide de l'ISAM ?
- L'ISC a-t-elle entamé sa contribution aux approches 3 et 4 en faisant par exemple l'évaluation SAI PMF de l'ISC ?
- Le niveau de préparation de l'ISC à l'audit de la mise en œuvre des ODD est-il satisfaisant ?

Le tableau et graphique ci-après présentent les résultats issus des réponses des ISC.

Tableau n°5 Domaine 3

PAYS	SYNTHESE DES REPONSES					ANALYSE GLOBALE		
	Votre ISC a-t-elle entamé la transposition des recommandations de l'INTOSAI en ce concerne la prise en charge des ODD dans vos activités de contrôles ?	Avez-vous réalisé l'audit de l'état de préparation des gouvernements à la mise en œuvre des ODD ?	Avez-vous démarré les audits de la mise en œuvre des ODD au sein de votre ISC ?	Votre ISC a-t-elle entamé sa contribution aux approches 3 et 4 en faisant par exemple l'évaluation SAI PMF de l'ISC?	Le niveau de préparation de votre ISC à l'audit de la mise en œuvre des ODD est-il satisfaisant ?	% Partielle	% Oui	% Non
Burkina	non	oui	non	partielle	non	20%	20%	60%
UEMOA	partielle	non	non	non	oui	20%	20%	60%
Madagascar	non	oui	non	non	partielle	20%	20%	60%
Togo	non	non	non	non	non	0%	0%	100%
Algérie	oui	oui	oui	oui	oui	0%	100%	0%
Sénégal	partielle	oui	non	non	partielle	40%	20%	40%
Canada	oui	oui	oui	oui	oui	0%	100%	0%
France	partielle	non	partielle	non	oui	40%	20%	40%
RDC	oui	oui	oui	non	non	0%	60%	40%
MAROC	oui	oui	oui	oui	oui	0%	100%	0%
Soudan	oui	oui	partielle	partielle	oui	40%	60%	0%

Source : réponses des ISC

Globalement, 50% des ISC de l'échantillon ont bien intégré les recommandations de l'INTOSAI sur la prise en charge des ODD dans leurs activités de contrôle. 25 % l'ont partiellement intégré ; alors que le quart restant, à savoir le Burkina, l'UEMOA, Madagascar et le TOGO n'ont pas du tout intégré dans leurs programmes de vérification.

S'agissant de la première approche, les résultats montrent que 75% des ISC ont réalisé l'audit de l'état de préparation du gouvernement national à la mise en œuvre des ODD.

Toutefois, 25% de l'échantillon ne l'a pas encore réalisé. Il s'agit de la France, de l'UEMOA, et le TOGO. Cela suggère qu'il y a une variabilité dans la mise en œuvre des recommandations de l'INTOSAI en 2016, avec certaines ISC mettant en œuvre différentes combinaisons d'approches. Il est important de noter que la mise en œuvre des recommandations de l'INTOSAI est essentielle pour assurer la contribution des ISC à la réalisation des ODD, en fournissant des méthodes de contrôle et d'évaluation efficaces pour mesurer les progrès vers les ODD.

Cela suggère que la plupart des ISC a pris des mesures pour évaluer la préparation des gouvernements à la mise en œuvre des ODD, ce qui est important pour identifier les besoins, les lacunes et les opportunités dans la réalisation des ODD.

On peut constater que 5 ISC sur 11 n'ont pas encore démarré les audits de la mise en œuvre des ODD au sein de leur ISC, tandis que 4 ISC ont indiqué avoir réalisé cette vérification ; aussi 2 ISC signalent prendre en charge partiellement ces questions.

Au Togo, la Cour envisage de le faire dans un délai de trois à cinq ans car l'institution semble ne pas être assez préparée pour prendre en charge ces questions. Madagascar signale avoir programmé cet audit dans son programme de vérification de 2023.

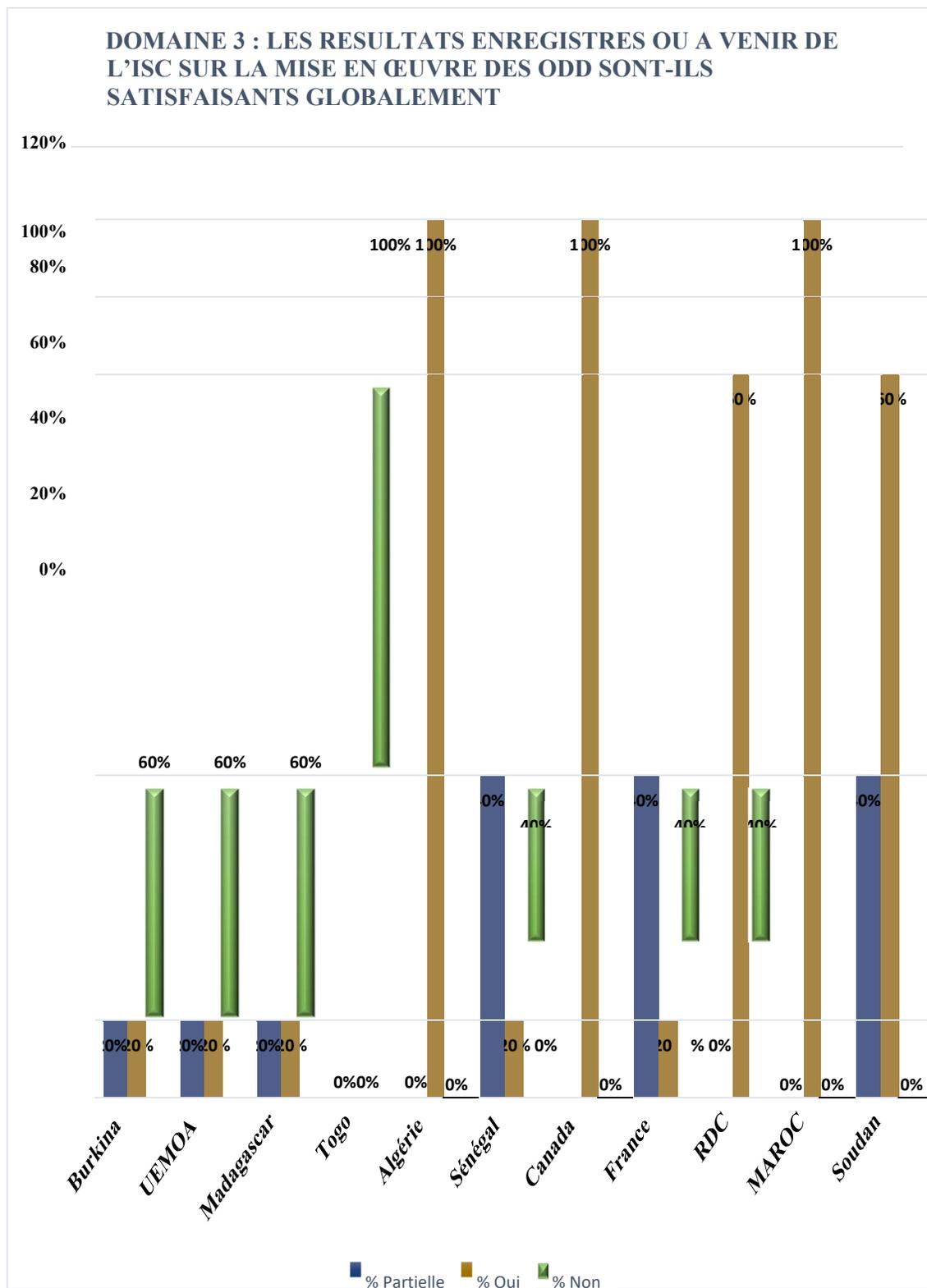
L'audit de la mise en œuvre des ODD au sein de l'ISC est encore en cours ou n'a pas encore été initiée par la majorité des ISC. Il peut y avoir diverses raisons à cela, telles que des contraintes de ressources, de capacités ou de priorités organisationnelles.

S'agissant des approches 3 et 4, il est relevé que 60% n'a pas encore évalué ces approches pour apprécier leur niveau de prise en charge de l'ODD 16 (en particulier de la cible 16.6, qui prévoit des institutions transparentes, efficaces et responsables) et également leur niveau d'évaluation de la performance de leurs propres opérations en restant des modèles de transparence et de responsabilité. Il est important pour les ISC de mettre en place ce dispositif de suivi.

Toutefois, l'Algérie, le Maroc et le Canada ont indiqué avoir pris en charge lesdites approches au sein de leurs Institutions.

Aussi, le Burkina indique avoir réalisé d'ores et déjà évaluer la performance de la Cour des comptes du Burkina Faso, avril 2009, et en aout 2015 au regard du CMP ISC de même que, l'évaluation de la conformité de l'ISC au regard des normes ISSAI, mars 2016.

Figure n°4



Au total, le graphique montre seuls le Canada, 100% l'Algérie, le Maroc, le Soudan, la RDC ayant enregistré des taux satisfaisants de plus de 50%, ont d'ores et déjà pris en charge toutes les recommandations de l'INTOSAI selon les quatre approches.

Toutefois, d'autres ISC à savoir, le Sénégal, la France, avec 40% de niveau de prise en charge ont partiellement pris en charge ces recommandations.

Les ISC ci-après à savoir le Togo, Burkina, l'UEMOA, Madagascar ont pris en charge timidement les recommandations de l'INTOSAI avec des taux largement supérieurs à 60% de respectivement 100%, 60 %, et 60%.

Il nous paraît utile de signaler que le l'ISC du Sénégal à ce jour, met en œuvre tous les moyens afin de devenir la Plus Performante, indépendante, respectable en Afrique afin de prendre en charge les questions liées aux ODD. (Mamadou Faye, Premier Président, février 2023), car l'ISC demeure la seule sentinelle dans la GFP, (Aliou Niane, Secrétaire Général, 2023). Un plan d'action a déjà été mis en place, à savoir :

- l'intégration des ODD dans les priorités stratégiques de la COUR
- la réorganisation des chambres de la Cour en sections sur les thèmes des ODD en 2023 ;
- la sensibilisation de la haute direction et la formation du personnel sur ces questions en juin 2023 passé ;
- Programmation des futurs audits sur la mise en œuvre de chaque ODD au Sénégal.

Pour une meilleure prise en charge de ces questions l'ISC du Sénégal indique que cette expérience a permis de se familiariser avec les ODD, de développer des techniques élaborées de l'audit de l'état de préparation et de la mise en œuvre des ODD et qu'à ce jour beaucoup de rapports ou d'audits en cours traitent de questions rattachables aux ODD. Ainsi les activités déjà menées dans ce cadre indiquent que l'ISC, si elle continue dans cette dynamique et la consolide, peut contribuer significativement à la mise en œuvre des ODD d'ici les 6 ans à venir.

Pour l'ISC du Burkina Faso, pour que l'Institution puisse bien prendre en charge ces questions dans les 7 prochaines années, il suffira qu'elle se dote en ressources suffisantes pour lui permettre de réaliser des audits axés sur les objectifs des ODD pour inciter le gouvernement et l'ensemble des parties prenantes par ses recommandations, à adopter des comportements qui puissent permettre l'atteinte des objectifs des ODD.

Certaines ISC comme la France indique que l'approche 1 n'a pas encore été mise en œuvre pour l'instant. Toutefois une réflexion est actuellement en cours à cet effet. Par ailleurs, la crise sanitaire n'a pas permis de réaliser ce travail en temps opportun. Les réflexions actuellement en cours, les sessions de formation et de sensibilisation et les guides de contrôles actualisés permettront à la Cour d'apporter des contributions pertinentes durant les huit (7) années à venir.

En résumé, les résultats mettent en évidence que l'existence d'un cadre juridique et stratégique solide, ainsi que des ressources humaines et matérielles adéquates, sont des facteurs importants pour la mise en œuvre des ODD. Des pourcentages spécifiques sont utilisés pour illustrer le niveau d'engagement et d'intégration des ISC dans chaque domaine étudié.

CONCLUSION DES DISCUSSIONS

Pour qu'elles soient des Institutions efficaces, fortes, indépendantes, transparentes, et ouvertes à tous

(ODD16.6), pour la réalisation des audits de l'agenda 2030 des nations unies, nous proposons aux ISC de :

- Veiller à la mise en place d'un cadre juridique et stratégique adéquat au sein du pays d'abord, et au niveau des ISC également, permettant une meilleure appropriation et prise en charge de l'agenda 2030 sur les ODD ;
- Mettre en place des réformes organisationnelles pour permettre une bonne prise en charge des ODD ;
- Renforcer la sensibilisation, la capacitation de tout le personnel de contrôle sur les audits des ODD ;
- Prévoir et disposer de ressources humaines, financières, suffisantes dédiées à l'audit des ODD ;

A l'AISSCUF, par son rôle de fédérateur :

- ❖ d'emmener les ISC francophones à mieux intégrer les ODD dans leurs activités de contrôle ;
- ❖ Réaliser un audit conjoint avec les ISC de l'AISSCUF dans le domaine des ODD.
- ❖ Mettre en place un dispositif de suivi et évaluation pour inciter les ISC à prendre les dispositions nécessaires pour accélérer la réalisation des audits des ODD au regard de l'échéance proche de 7ans, au regard des recommandations de l'INTOSAI.

Références bibliographiques

Stapenhurst, Rick, and Jack Titsworth 2006, “Parliament and Supreme Audit Institutions,” in *The Role of Parliament in Curbing Corruption*, eds. R. Stapenhurst, N. Johnston and R. Pellizzo, 101-10. Washington DC, The World Bank

Melo M. A., C. Pereira and C. M. Figueiredo 2009, “Political and Institutional Checks on Corruption: Explaining the Performance of Brazilian Audit Institutions” *Comparative Political Studies* 42 (9): 1217-1244

<https://www.oecd.org/governance/ethics/Institutions-superieures-contrôle-finances-publiques-bonnegouvernance.pdf> p-13

http://www.rcisenegal.com/index.php/fr/?option=com_content&view=article&id=3068
www.courdescomptes.sn

Loi n°2012-23 sur la Cour des comptes

Rapport sur la revue nationale volontaire VNR 2 2022 du MEPC

Rapport sur l'état de préparation sur la mise en œuvre des ODD au Sénégal, Cour des comptes

OCDE (2017), *Institutions supérieures de contrôle des finances publiques et bonne gouvernance : Supervision, conseil et prospective*, Examens de l'OCDE sur la gouvernance publique, Éditions OCDE, Paris. <http://dx.doi.org/10.1787/9789264285613-fr>.

OCDE (2011), *Contrôle et audit internes : Assurer l'intégrité et la responsabilité du secteur public*, rapport présenté lors d'un séminaire conjoint de l'Audit interne de l'OCDE et de la Direction de la gouvernance publique et du développement territorial de l'OCDE, 13 avril 2011, OCDE, Paris, www.oecd.org/governance/47638948.pdf.

INTOSAI (2013), « Principes fondamentaux du contrôle des finances publiques », Normes internationales des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (ISSAI) : 100, Commission des normes professionnelles de l'INTOSAI, Copenhague.

INTOSAI (1997), « Orientations relatives à l'établissement de rapports sur l'efficacité des contrôles internes : Expériences des ISC dans la mise en oeuvre et l'évaluation de contrôles internes », Guide de

l'INTOSAI sur la bonne gouvernance, 9110, Copenhague, www.intosai.org/fr/issai-executivesummaries/detail/article/intosai-gov-9110-guidance-for-reporting-on-the-effectiveness-ofinternal-controlssai-experienc.html.

Assemblée générale des Nations Unies (2014), « Promouvoir et favoriser l'efficacité, le respect du principe de responsabilité, l'efficacité et la transparence dans les administrations publiques en renforçant les institutions supérieures de contrôle des finances publiques », Résolution A/RES/69/228, www.intosai.org/fileadmin/downloads/downloads/0_news/2014/FR_Resolution_69_228.pdf.

<https://focus2030.org/Sommet-pour-un-nouveau-pacte-financier-mondial-mesurer-l-urgence>

<https://focus2030.org/Les-Objectifs-de-developpement-durable-en-2021-Les-conclusions-du-rapportl-ONU>

file:///C:/Users/sokhn/Downloads/70tytlapusk4hr4yya7pbd8gsni39idw8yeltupi1obnnvbxpjkd2hebqfw_saj1p1k7u12lltsxxuw9qo5ndzk4h5zlas2nlwhphcefunxv3fpiqv4ytrhtzak1ttlj_item-

[05_fr_gpl_sais_sdgs_2022%20\(1\).pdf](https://unstats.un.org/sdgs/report/2022/The-Sustainable-Development-Goals-Report-2022_French.pdf) https://unstats.un.org/sdgs/report/2022/The-Sustainable-Development-Goals-Report-2022_French.pdf

<https://live.banquemondiale.org/fr/evenement/2021/institutions-superieures-de-contrôleindependantes-renforcer-la-responsabilite#:~:text=Les institutions supérieures de contrôle des finances publiques,à la réalisation des objectifs de développement durable.>

<https://www.oecd.org/governance/ethics/Institutions-superieures-contrôle-finances-publiques-bonnegouvernance.pdf> p-3, préface <https://www.undp.org/sites/g/files/zskgke326/files/2022-07/undp-sn-dispositif-odd16-2022.pdf> <https://www.oecd.org/governance/ethics/Institutions-superieures-contrôle-finances-publiques-bonnegouvernance.pdf>, p-4, préface <https://www.undp.org/fr/senegal/publications/rapport-mise-en-place-dun-dispositif-de-collecte-decollecte-de-collecte-danalyse-et-de-monitoring-de-lodd-16>

<https://www.undp.org/sites/g/files/zskgke326/files/2022-07/undp-sn-dispositif-odd16-2022.pdf> https://www.economie.gouv.sn/sites/default/files/2022-07/Rapport_RNV_2022_VF_.pdf, p-67 <https://www.oecd.org/governance/ethics/Institutions-superieures-contrôle-finances-publiques-bonnegouvernance.pdf>, p-21

OCDE (2011), Contrôle et audit internes : Assurer l'intégrité et la responsabilité du secteur public, rapport présenté lors d'un séminaire conjoint de l'Audit interne de l'OCDE et de la Direction de la gouvernance publique et du développement territorial de l'OCDE, 13 avril 2011, OCDE, Paris, www.oecd.org/governance/47638948.pdf. INTOSAI (2013), « Principes fondamentaux du contrôle des finances publiques

https://www.oecd-ilibrary.org/ouverture-et-transparence_bf493014fr.pdf?itemId=/content/component/bf493014-fr, p-21

https://www.oecd-ilibrary.org/ouverture-et-transparence_bf493014fr.pdf?itemId=/content/component/bf493014-fr, p-92

https://www.ne.ch/autorites/CCFI/Documents/F_Lima_Mexico_2013.pdf, p-3

Indice d'indépendance des institutions supérieures de contrôle des finances publiques, Rapport de synthèse globale 2021. EFI Insight-Governance. Washington, DC : Banque mondiale

Modèle d'audit des ODD de l'IDI (ISAM), version pilote de juin 2020, est un guide pratique destiné à aider les ISC à réaliser des audits de la mise en œuvre des ODD de qualité, fondés sur les Normes internationales des Institutions supérieures de contrôle des finances publiques (ISSAI).

Cadre de mesure de la performance des ISC, version 2016